Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

inspection académique
Dordogne
académie
Bordeaux

DOSSIER ENTREE EN 6ème

COMPLEMENT D'INFORMATION

LE LIVRET SCOLAIRE

Référence : BO n°45 du 27 novembre 2008
Circulaire n° 2008-155 du 24 novembre 2008

En complément du dossier « entrée en 6ème » (VERSO de l'enveloppe kraft), **le livret scolaire doit comporter** :

1- les documents d'évaluations périodiques en usage dans l'école

2- les résultats aux évaluations nationales (modèle disponible dans le BO référencé ci-dessus en annexe 1)

3- les attestations de maîtrises des connaissances et compétences du socle commun en CM2 (modèle disponible dans le BO référencé ci-dessus en annexe 2)

4- l'attestation de premier secours (APS) et l'attestation de première éducation à la route (APER) (modèle disponible dans le BO référencé ci-dessus en annexe 3)

5- le cas échéant, les attestations de compétence en langue vivante (autres qu'au point 3)

6- les propositions faites par le conseil des maîtres et les décisions prises en fin d'année sur les conditions dans lesquelles se poursuit la scolarité.